

# Profils des Banques : Société Générale - France

Vous pouvez retrouver cette fiche mise à jour sur le [site Internet de BankTrack](#).

## Informations clés

---

**Siège social**

29, Boulevard Haussmann  
75009 Paris  
France

**PDG**

Mr. Frédéric Oudéa

**Total assets**

année 2007 : 1 071 milliards €

**Nombre d'employés**

année 2007 : 151 000

**Régions clés d'implantation**

présence mondiale

## Engagements volontaires de responsabilité d'entreprise

---

La Société Générale a signé les [initiatives et standards](#) suivants (cochés sur le côté) :

- ✓ [Carbon Disclosure Project](#)
- ✓ [Principes d'Equateur](#)
  - [Initiative de Transparence des Industries Extractives](#)
- ✓ [Global Reporting Initiative](#)
- ✓ [Pacte Mondial des Nations Unies](#)
- ✓ [UNEP Finance Initiative](#)
- ✓ [Principes pour l'Investissement Responsable de l'UNEP-FI](#)
- ✓ [Principes de Wolfsberg](#)

*La Société Générale peut également avoir élaboré des politiques plus précises qui lui sont propres. Vous pouvez les trouver sur la page du profil de la Société Générale sur le [site Internet de BankTrack](#).*

# Politiques de la banque

---

Cette section décrit les résultats du rapport de comparaison de BankTrack "mind the gap" concernant la Société Générale. Vous pouvez trouver le rapport complet (en anglais) avec toutes les informations détaillées et de courtes explications pour toutes les notes et résultats de chaque banque sur le [site Internet de BankTrack](#), et la synthèse (en français) sur le [site Internet des Amis de la Terre](#).

BankTrack a comparé les politiques de la Société Générale concernant 7 secteurs et 7 problématiques transversales avec ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans chacun de ces domaines. La section suivante décrit la note obtenue par la Société Générale dans chaque secteur (à partir des informations disponibles en novembre 2007).

*Vous pouvez trouver la note et son explication dans les sections ci-dessous.*

## 1. Politiques sectorielles

### ***Agriculture***

La demande pour les denrées agricoles augmente actuellement plus rapidement que la population mondiale. Nous sommes confrontés au défi de nourrir les 6,5 milliards d'habitants de notre planète de façon socialement et écologiquement soutenable.

Les banques actives dans le secteur agricole devraient élaborer une politique agricole globale visant à répondre à ce défi.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans le secteur agricole pour le comparer à la note donnée ci-dessous.

### **Note de la Société Générale : 0/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque pose comme condition à ses services le respect des meilleurs standards internationaux pour au plus trois des éléments listés dans le paragraphe 1.3 du chapitre sur l'agriculture;
3. La politique de la banque pose comme condition à ses services le respect des meilleurs standards internationaux pour au moins trois des éléments listés dans le paragraphe 1.3 du chapitre sur l'agriculture;
4. La politique de la banque est parfaitement conforme à tous les standards internationaux pour tous les éléments listés dans le paragraphe 1.3 du chapitre sur l'agriculture.

Voir le chapitre sur l'agriculture dans le rapport complet pour de plus amples informations.

# **Barrages**

Les grands barrages figurent parmi les projets d'infrastructures les plus controversés et potentiellement destructeurs. La construction de barrages a déjà forcé le déplacement de 60 millions de personnes, elle a détruit de nombreux écosystèmes riverains de manière irréversible, et les bénéfices économiques qui en étaient attendus sont bien souvent restés inférieurs aux prévisions.

Les banques qui financent les projets de construction de barrages devraient adopter une politique globale assurant la réduction des risques encourus.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour le financement de la construction de barrages et vous pourrez la comparer avec la note attribuée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 2/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque inclut des éléments tels que l'évaluation des différentes options, des procédures pour garantir la sécurité du barrage, et la consultation avec les États voisins, mais elle ne s'engage pas à respecter les priorités stratégiques et les principes fondamentaux de la Commission Mondiale des Barrages (CMB);
3. La politique de la banque s'engage à respecter les priorités stratégiques et les principes fondamentaux de la CMB;
4. La politique de la banque s'engage à respecter les priorités stratégiques et les principes fondamentaux de la CMB pour tous les barrages et interdit le financement de projets de barrages situés dans les habitats naturels les plus sensibles.

Consultez le chapitre sur les barrages dans le rapport complet pour de plus amples informations.

# **Pêche**

La plupart des stocks de poissons à travers le monde sont dans une situation critique. Un grand nombre d'espèces sont victimes de surpêche ou exploitées à la limite de la surpêche. Les pratiques insoutenables comme la pêche aux filets dérivants ou encore au chalutier bas ont d'énormes impacts sur les écosystèmes marins.

Les banques actives dans le secteur de la pêche devraient élaborer une politique intégrant des pratiques de pêche responsables sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack juge comme meilleure pratique dans le secteur de la pêche pour la comparer avec la note donnée ci-dessous.

## Note de la Société Générale : 0/4

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque inclut des éléments spécifiques pour identifier les meilleures pratiques de pêche comme la réduction des captures de poissons non commercialisés et une préférence pour la pêche marine certifiée soutenable, mais elle ne s'engage pas officiellement à viser une gestion et une utilisation durable des stocks de pêche;
3. La politique de la banque s'engage à respecter le code de conduite pour la pêche responsable de la FAO pour les services financiers directement fournis au secteur de la pêche;
4. La banque s'engage à respecter le code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et les principes internationaux pour la culture responsable des crevettes, pour toutes les relations financières que la banque a avec les entreprises de la chaîne d'approvisionnement.

Consultez le chapitre sur la pêche dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## Forêts

Les écosystèmes forestiers constituent les écosystèmes terrestres contenant la plus grande biodiversité avec au moins 80% de toutes les plantes et animaux terrestres. Les forêts abritent 350 millions d'habitants dont la vie et le bien-être sont intrinsèquement liés à leur environnement. Les forêts jouent également un rôle crucial en séquestrant du carbone, réduisant ainsi les risques des changements climatiques.

En finançant les entreprises du secteur forestier, les banques peuvent avoir un impact significatif sur la destruction, la dégradation et la conversion de la forêt. Les banques proposant leurs services dans ce secteur doivent absolument élaborer des politiques qui assurent la préservation et l'exploitation durable des forêts.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans le secteur forestier pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## Note de la Société Générale : 0/4

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque exclut le financement de compagnies impliquées dans des pratiques de corruption, l'exploitation illégale de bois, des activités de conversion de forêts qui minent les droits des communautés locales ou qui opèrent dans des zones interdites;
3. La politique de la banque fixe comme précondition à ses clients du secteur forestier l'adoption de la norme FSC et elle s'engage à respecter toutes les conditions mentionnées dans le paragraphe 4.3 du chapitre sur les forêts pour les autres entreprises ayant un impact sur les forêts;
4. La politique de la banque fixe comme précondition à ses clients du secteur forestier l'adoption de la norme FSC et elle s'engage à respecter toutes les conditions mentionnées dans le paragraphe 4.3 du chapitre sur les forêts pour les autres entreprises ayant un impact sur les forêts. De plus, la banque mentionne clairement une préférence pour le financement d'activités

forestières de petite échelle et communautaires en leur offrant des conditions financières privilégiées.  
Consultez le chapitre sur les forêts dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## ***Industrie militaire et commerce des armes***

Les armes sont conçues et élaborées pour tuer, mutiler ou détruire. Elles sont utilisées dans les guerres et autres conflits armés, et tuent les civils comme les militaires. La communauté internationale s'est révélée pour le moment incapable de contrôler la prolifération des armes face aux acteurs non-étatiques et aux régimes autoritaires.

Sans une réforme structurelle profonde de l'industrie militaire, le financement de toute entreprise impliquée dans ce secteur continuera à comporter d'importants risques d'implication dans des pratiques de corruption, dans des régimes autoritaires ou dans la fabrication d'armes controversées.

Les banques doivent filtrer attentivement leurs clients dans l'industrie militaire en fonction des meilleurs standards internationaux disponibles et décrits dans le [rapport complet](#).

### **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque exclut les services financiers aux fabricants de certaines catégories d'armes spécifiques clairement définies ou au commerce d'armes les plus controversées ou aux entreprises réalisant plus de 50% de leurs chiffre d'affaires dans la vente d'armes;
3. La politique de la banque pour ce secteur limite les services financiers aux clients qui se sont avérés parfaitement conformes à la lettre et à l'esprit de tous les traités internationaux de contrôle des armes (y compris les traités concernant les sous-munitions et le commerce des armes actuellement en développement);
4. La politique de la banque pour ce secteur exclut toute transaction financière avec l'industrie militaire;

Consultez le chapitre sur l'industrie militaire et le commerce des armes dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## ***Mines***

L'extraction minière et l'exploitation de minerais constituent des activités à hauts risques qui peuvent conduire à de graves problèmes comme la contamination du sol et de l'eau, des conflits avec les communautés concernant les droits de propriété et l'eau, sans oublier les intrusions culturelles, la corruption et même des distorsions macroéconomiques dans les pays en développement.

Les banques impliquées dans le secteur minier devraient adopter une politique globale répondant aux risques environnementaux et sociaux.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans le secteur minier pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque pose comme précondition à ses services financiers les meilleurs standards internationaux pour au moins trois des éléments listés au paragraphe 6.3 du chapitre sur les mines;
3. La politique de la banque pose comme précondition à ses services financiers les meilleurs standards internationaux pour au moins cinq des éléments listés au paragraphe 6.3 du chapitre sur les mines;
4. La politique de la banque est parfaitement conforme à tous les standards et directives internationaux pour tous les éléments listés dans le paragraphe 6.3 du chapitre sur les mines.

Consultez le chapitre sur les mines dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## ***Pétrole et gaz***

Le secteur pétrolier et gazier génère des risques majeurs sur l'environnement et les populations locales : la construction d'infrastructures massives, le torchage du gaz, les marées noires et les risques d'accident des tankers. Les installations ordinaires de production et d'exploitation de pétrole et de gaz ainsi que les raffineries polluent également la terre, l'air et l'eau.

Toute banque impliquée dans ce secteur devrait s'assurer qu'elle ne sera impliquée que dans le financement des entreprises qui satisfont aux meilleures pratiques dans le secteur pétrolier et gazier. Les banques devraient également adopter une politique climatique pour planifier une sortie de ce secteur insoutenable climatiquement.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans le secteur pétrolier et gazier pour la comparer à la note donnée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucun engagement concret;
2. La politique de la banque pose comme précondition à ses services financiers le respect des meilleurs standards internationaux pour au moins trois des éléments listés au paragraphe 7.3 du chapitre "pétrole et gaz";
3. La politique de la banque pose comme précondition à ses services financiers le respect des meilleurs standards internationaux pour au moins cinq des éléments listés au paragraphe 7.3 du chapitre "pétrole et gaz";

4. La politique de la banque est parfaitement conforme à tous les standards internationaux pour tous les éléments listés dans le paragraphe 7.3 du chapitre "pétrole et gaz".

Consultez le chapitre sur le pétrole et le gaz dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## 2. Politiques transversales

# ***Biodiversité***

La diversité biologique de la planète constitue un réseau de vie intégré qui fournit à l'humanité des bénéfices essentiels économiques, culturels, récréationnels et écologiques. La perte continue et accélérée de cette biodiversité est une des problématiques environnementales les plus urgentes auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

La politique de toute banque pour cette problématique devrait s'assurer que la banque n'est impliquée que dans le financement d'entreprises qui ont adopté comme principe directeur la prévention de la perte de biodiversité et qui intègrent systématiquement cette action dans leurs pratiques.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans la préservation de la biodiversité pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique propre à ce secteur;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou ne décrit que des aspirations, sans aucune démarche concrète;
2. La banque prend un engagement ferme - conforme avec les recommandations présentées dans le chapitre sur la biodiversité - pour un des principaux éléments concernant la protection de la biodiversité (protection des écosystèmes et des habitats naturels; protection des espèces et protection de la diversité génétique);
3. La banque prend un engagement ferme - conforme avec les recommandations présentées dans le chapitre sur la biodiversité - pour au moins deux des trois principaux éléments concernant la protection de la biodiversité (protection des écosystèmes et des habitats naturels; protection des espèces et protection de la diversité génétique);
4. La politique de la banque est parfaitement conforme avec les recommandations du chapitre sur la biodiversité pour les trois éléments de protection de la biodiversité (protection des écosystèmes et des habitats naturels; protection des espèces et protection de la diversité génétique).

Consultez le chapitre sur la biodiversité dans le rapport complet pour de plus amples informations.

# ***Changement climatique***

Le climat est en train de changer rapidement du fait de l'activité humaine. Les températures et le niveau de la mer augmentent. En conséquence, les écosystèmes sont bouleversés et les sociétés humaines courent le risque d'être frappées de plein fouet par des catastrophes "naturelles" accrues. Si ce phénomène n'est pas interrompu, le changement climatique menace de transformer dramatiquement les conditions de vie sur Terre.

En tant que financeurs de nombreux projets d'investissements, les banques jouent un rôle majeur dans la réduction des changements climatiques, en faisant la promotion d'un changement vers une économie sobre en carbone.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique comme politique climatique pour la comparer à la note donnée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique relative à cette problématique ou elle n'a une politique ne prenant en compte uniquement que les émissions résultant de ses activités directes;
1. La politique de la banque reconnaît que la banque a une responsabilité pour les émissions induites qu'elle finance, mais elle n'engage aucune démarche concrète;
2. La politique de la banque vise à mesurer et réduire les émissions de la banque OU elle prévoit une démarche concrète pour augmenter ses financements aux énergies renouvelables et à une économie sobre en carbone (excluant toutes les autres alternatives inacceptables);
3. La politique de la banque vise à mesurer et réduire les émissions de la banque ET elle prévoit une démarche concrète pour augmenter ses financements aux énergies renouvelables et à une économie sobre en carbone (excluant toutes les autres alternatives inacceptables);
4. La politique de la banque fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de son portefeuille (environ 90% d'ici 2050) et elle augmente activement ses financements aux énergies renouvelables et à une économie sobre en carbone (excluant les autres alternatives inacceptables).

Consultez le chapitre sur le changement climatique dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## ***Droits humains***

Le commerce a le potentiel d'impacter les droits humains à la fois positivement et négativement par de nombreux moyens. La façon dont une entreprise embauche et licencie ses travailleurs, la façon dont elle structure et gère ses processus de production, celle dont elle achète ses matières premières et services et celle dont elle se comporte avec sa communauté d'accueil peuvent toutes profondément impacter la promotion ou la réalisation des droits humains.

Les banques doivent élaborer une politique qui leur assure de n'être impliquées que dans le financement d'entreprises qui agissent en accord avec les principes contenus dans la proposition de Normes des Nations Unies sur les Droits humains pour les

entreprises.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour les droits humains pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique relative à cette problématique;
1. La politique de la banque est formulée très vaguement ou mentionne seulement des aspirations, comme par exemple le respect du Pacte Mondial ou la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sans engagements fermes;
2. La politique de la banque définit une base concernant toutes les activités et pratiques liées aux droits humains qui ne seront pas financées OU elle requiert une étude d'impact sur les droits humains pour les transactions, secteurs et pays pertinents;
3. La politique de la banque définit une base concernant toutes les activités et pratiques liées aux droits humains qui ne seront pas financées ET elle requiert une étude d'impact sur les droits humains pour les transactions, secteurs et pays pertinents;
4. La politique de la banque est parfaitement conforme avec les Normes des Nations Unies sur les Droits humains pour les entreprises.

Consultez le chapitre sur les droits humains dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## ***Peuples indigènes***

A travers le monde, les peuples indigènes sont beaucoup plus vulnérables que les autres aux violations des droits humains, à la perte de culture, de terre et d'accès au territoire, et même à la menace d'extinction.

Les entreprises doivent respecter et garantir les droits des populations autochtones pour protéger leurs terres, leur société, leur culture et leur mode de vie en reconnaissant leur souveraineté et leur droit à l'auto-détermination. Toute politique sectorielle d'une banque devrait garantir que celle-ci ne sera impliquée que dans le financement d'entreprises qui respectent et garantissent ces droits.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que Banktrack considère comme meilleure pratique concernant les populations autochtones pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique relative à cette problématique;
1. La politique de la banque endosse la première version de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes ou une déclaration équivalente mais elle ne précise pas ce que cela signifie en pratique;
2. La politique de la banque définit une base concernant toutes les activités et pratiques liées aux droits des peuples indigènes qui ne seront pas financées OU elle requiert une étude d'impact sur les droits des peuples indigènes pour les transactions, secteurs et pays pertinents;
3. La politique de la banque définit une base concernant toutes les activités et pratiques liées aux droits des peuples indigènes qui ne seront pas financées ET

elle requiert une étude d'impact sur les droits humains pour les transactions, secteurs et pays pertinents;

4. La politique de la banque est parfaitement conforme avec la première version de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des populations autochtones et elle exige une étude d'impact relatives à ses éléments pour toutes les transactions pertinentes. La politique interdit formellement la complicité directe, indirecte et silencieuse avec des pratiques violant les droits des peuples indigènes.

Consultez le chapitre sur les peuples indigènes dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## **Travail**

La protection des travailleurs sur leur lieu de travail est une des responsabilités fondamentales des entreprises et des gouvernements. Toute entreprise devrait s'assurer que ses travailleurs ne sont pas victimes de discrimination et d'abus, peuvent travailler dans un environnement sain, ont la liberté de se constituer avec leurs collègues en syndicats, et peuvent gagner des salaires décents et participer aux bénéfices.

Les banques doivent élaborer une politique de financement dans les seules entreprises qui respectent parfaitement les droits des travailleurs.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour les droits des travailleurs pour le comparer à la note attribuée ci-dessous :

### **Note de la Société Générale : 1/4**

0. La banque n'a aucune politique relative à cette problématique;
1. La politique de la banque incite ses clients à adhérer aux quatre principes fondamentaux et droits au travail de l'OIT et/ou de la Déclaration Tripartite, mais elle ne précise pas clairement comment cela affecte concrètement les services financiers de la banque.
2. La politique de la banque définit une base concernant les activités et pratiques qui ne seront pas financées OU elle requiert une évaluation du respect par son client des quatre principes fondamentaux et droits au travail et/ou de la Déclaration Tripartite pour les transactions, secteurs et pays pertinents;
3. La politique de la banque définit une base concernant les activités et pratiques qui ne seront pas financées ET elle requiert une évaluation du respect par son client des quatre principes fondamentaux et droits au travail et/ou de la Déclaration Tripartite pour les transactions, secteurs et pays pertinents;
4. La politique de la banque exige le respect des lois locales, nationales et internationales ainsi que le respect des quatre principes fondamentaux et droits du travail et la Déclaration Tripartite dans toutes ses sphères d'influence.

Consultez le chapitre sur le travail dans le rapport complet pour de plus amples informations.

# ***Fiscalité***

Stimulées par une compétition globale et la libéralisation des marchés de capitaux et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les entreprises élaborent des stratégies toujours plus agressives pour échapper à l'impôt voire adopter des pratiques d'évasion fiscale.

Toute entreprise devrait payer toutes les taxes auxquelles elle est légalement soumise dans les pays dans lesquels elle opère, afin de financer les biens publics essentiels comme l'assurance maladie, les infrastructures, la protection de l'environnement et la sécurité sociale. Toute politique bancaire dans ce domaine devrait garantir que la banque n'investira que dans des entreprises qui respectent ces principes fondamentaux et n'encouragent pas l'évasion fiscale.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour la politique fiscale pour la comparer à la note donnée ci-dessous.

## **Note de la Société Générale : 0/4**

0. La banque n'a aucune politique sur le respect de la fiscalité;
1. La politique de la banque sur le respect de la fiscalité de ses activités de financement est vaguement formulée ou ne mentionne que des intentions, sans aucun engagement concret autre que le respect des lois existantes (pas d'évasion fiscale);
2. La politique de la banque sur le respect de la fiscalité comporte des éléments importants, incluant des déclarations sur l'obligation de se soumettre au système fiscal (pas d'évitement de taxe), mais elle n'est pas complète;
3. La politique de la banque sur le respect de la fiscalité est posée comme précondition pour tous les services financiers et respecte une des trois conditions suivantes : transparence et reporting par pays, respect des lois locales ou interdiction d'échapper à la fiscalité;
4. La politique de la banque sur le respect de la fiscalité dans ses activités de financement est parfaitement conforme avec les meilleurs standards mondiaux, posant comme précondition pour tout financement la transparence et le reporting par pays, le respect des lois locales et l'interdiction d'échapper à la fiscalité.

Consultez le chapitre sur la fiscalité dans le rapport complet pour de plus amples informations.

# ***Produits chimiques***

Les produits chimiques fabriqués par l'Homme sont partout autour de nous. De nombreux produits chimiques sont rejetés dans l'environnement au cours de leur fabrication et de leur utilisation. Les produits chimiques fabriqués par l'Homme ont contaminés tous les écosystèmes et on a retrouvé dans les êtres humains jusqu'à 300 produits toxiques différents.

La politique de toute banque dans ce domaine devrait garantir une implication dans les seules entreprises utilisant dans leurs processus de production des produits chimiques dont la sécurité est scientifiquement prouvée.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure

pratique concernant les produits chimiques pour la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## Note de la Société Générale : 1/4

0. La banque n'a aucune politique relative à cette problématique;
1. La politique de la banque est formulée en termes vagues ou ne mentionne que des intentions, sans aucun engagement clair;
2. La politique de la banque sur les produits chimiques contient différents standards mentionnés soit dans REACH soit dans SAICM;
3. La politique de la banque exige de tous ses clients des secteurs produisant et utilisant des produits chimiques de se conformer totalement à REACH ou à SAICM;
4. La politique de la banque exige de tous ses clients des secteurs produisant et utilisant des produits chimiques de respecter le principe de précaution, ce qui signifie que les produits chimiques ne peuvent être utilisés dans les processus de production que lorsque leur innocuité est scientifiquement prouvée.

Consultez le chapitre sur les produits chimiques dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## Transparence et responsabilité

---

Cette section présente les résultats du rapport "mind the gap" réalisé par BankTrack concernant la Société Générale. Vous pouvez trouver le rapport complet ainsi que les explications pour toutes les notes et résultats de chaque banque sur le [site Internet de BankTrack](#).

BankTrack a comparé la transparence et les pratiques de responsabilités de la Société Générale avec ce que BankTrack considère comme meilleure pratique dans ce domaine. La section ci-dessous indique les notes obtenues par la Société Générale concernant sa transparence et sa responsabilité (à partir des informations disponibles et fournies en novembre 2007).

*Vous pouvez trouver la note et son explication ci-dessous dans les sections suivantes. Les politiques correspondantes et le reporting de la Société Générale se trouvent sur la page du profil de la Société Générale sur le [site Internet de BankTrack](#).*

### 1. Transparence institutionnelle

Chaque banque doit publier un rapport annuel concernant ses efforts en faveur d'un développement durable. Les publications sur le développement durable devraient clairement décrire les priorités que les banques ont formulées concernant les problématiques sociales et environnementales, les étapes qu'elles ont entreprises pour les respecter, et les résultats atteints jusqu'à présent.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour la transparence institutionnelle afin de la comparer à la note attribuée ci-dessous.

## Note de la Société Générale : 2/4

0. La banque ne publie pas de rapport annuel sur le développement durable ou n'inclut pas d'informations concernant le développement durable dans son rapport annuel;
1. La banque publie un rapport annuel sur le développement durable, qui ne respecte pas les directives de reporting sur le développement durable de la GRI;
2. La banque publie un rapport annuel sur le développement durable certifié par un tiers, qui remplit les critères de base des directives de reporting sur le développement durable de la GRI et de ses suppléments sectoriels concernant les services financiers;
3. La banque publie un rapport annuel sur le développement durable vérifié par un tiers, qui remplit les critères de base des directives de reporting sur le développement durable de la GRI et de ses suppléments sectoriels concernant les services financiers. De plus, la banque publie dans son intégralité toutes ses politiques sectorielles relatives à ses financements;
4. La banque publie un rapport annuel sur le développement durable vérifié par un tiers, qui remplit les critères de base des directives de reporting sur le développement durable de la GRI et de ses suppléments sectoriels concernant les services financiers. De plus, la banque publie dans son intégralité toutes ses politiques sectorielles relatives à ses financements et elle signale les cas de non respect de ces politiques.

Consultez le chapitre sur la transparence institutionnelle dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## 2. Transparences des transactions

La preuve la plus probante de l'engagement d'une banque en matière de transparence et de développement durable réside dans la divulgation de toutes les transactions dans lesquelles la banque est impliquée. Cela inclut les prêts d'entreprises, les financements de projets, les services de la banque d'investissement et d'autres types de transactions, avec les entreprises ou les gouvernements.

Vous pouvez trouver dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique pour la transparence des transactions pour la comparer à la note attribuée ci-dessous :

## Note de la Société Générale : 1/4

0. La banque n'est nullement transparente sur ses transactions;
1. La banque fournit le détails des transactions dans lesquelles elle a été impliquée par secteur d'activité et par région (dans la période de reporting), ainsi que par produit ou service financier;
2. La banque fournit le détail des transactions dans lesquelles elle a été impliquée par secteur d'activité par région ainsi que les éléments essentiels des transactions dans lesquelles elle a été impliquée (dans la période de reporting);
3. La banque fournit le détail des transactions dans lesquelles elle a été impliquée par secteur d'activité par région ainsi que les éléments essentiels des transactions dans lesquelles elle a été impliquée (dans la période de reporting). Elle exige également de ses clients (dans certains ou dans tous les cas) qu'ils publient des rapports d'évaluation environnementale et sociale, et des plans de gestion relatifs aux populations affectées.
4. La banque fournit le détail des transactions dans lesquelles elle a été impliquée par secteur d'activité par région ainsi que les éléments essentiels des

transactions dans lesquelles elle a été impliquée (dans la période de reporting). Elle exige également de ses clients (dans certains ou dans tous les cas) qu'ils publient des rapports d'évaluation environnementale et sociale, des bilans annuels et des plans de gestion relatifs aux populations affectées. La banque publie également des informations sur les projets en cours et sur les transactions rejetées parce qu'elles ne remplissaient pas les critères et les politiques sectorielles de la banque.

Consultez le chapitre sur la transparence des transactions dans le rapport complet pour de plus amples informations.

### **3. Responsabilité institutionnelle**

La responsabilité institutionnelle fait référence à toutes les procédures et tous les mécanismes qu'une banque a adopté pour s'assurer que ses engagements en matière de développement durable sont réellement intégrés à travers toute l'organisation et appliqués par les métiers pertinents.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack juge comme meilleure pratique de responsabilité institutionnelle pour la comparer à la note donnée ci-dessous.

### **Note de la Société Générale : 0/4**

0. La banque n'a aucun mécanisme de responsabilité institutionnelle;
1. La banque pratique des audits internes de ses politiques de financement sectorielles;
2. La banque contracte des auditeurs externes pour auditer ses politiques de financement sectorielles;
3. La banque rend public les résultats des audits de ses politiques de financement sectorielles;
4. La banque rend public les résultats des audits de ses politiques de financement sectorielles et elle mène des processus de consultation de ses parties prenantes concernant ses politiques sectorielles, conformes aux standards de la série AA1000 ou à d'autres standards équivalents.

Consultez le chapitre sur la responsabilité institutionnelle dans le rapport complet pour de plus amples informations.

### **4. Responsabilité des transactions**

Les clients d'une banque portent les principales responsabilités en ce qui concerne les problèmes sociaux et environnementaux résultant de leurs activités et ils doivent donc mettre en place et gérer des mécanismes de plaintes pour les communautés affectées.

Cependant, une banque a le devoir de s'assurer que ses clients respectent les standards fixés par les politiques de la banque dans le secteur en question. Les banques devraient ainsi mettre en place une politique bancaire instaurant un mécanisme de dépôt de plainte pour les communautés locales et les autres parties prenantes affectées par les activités de la banque. Ce mécanisme est différent du mécanisme de plainte prévu pour le client de la banque.

Vous trouverez dans le [rapport complet](#) ce que BankTrack considère comme meilleure pratique concernant la responsabilité des transactions pour la comparer à la note

attribuée ci-dessous.

## Note de la Société Générale : 0/4

0. La banque n'a aucune politique décrivant un mécanisme de plainte;
1. La banque a mis en place un mécanisme de plainte informel qui n'est pas indépendant et non contraignant au sein de la banque;
2. La banque a mis en place une politique instaurant un mécanisme de plainte indépendant pour un domaine spécifique des activités de financement (ex: financement de projet);
3. La banque a mis en place une politique instaurant un mécanisme de plainte indépendant pour toutes les transactions dans lesquelles la banque est impliquée;
4. La banque a mis en place une politique instaurant un mécanisme de plainte indépendant pour toutes les transactions dans lesquelles la banque est impliquée et elle recense et rend public les plaintes déposées, ainsi que les réponses et les démarches engagées pour y répondre.

Consultez le chapitre sur la responsabilité des transactions dans le rapport complet pour de plus amples informations.

## Principes d'équateur

---

La Société Générale a adopté les Principes d'Equateur le **3 septembre 2007**.

### 1. Exigences de reporting

Les Principes d'Equateur exigent un reporting de l'application des Principes et ils fournissent des [directives](#) minimales sur la façon de procéder. BankTrack considère ces exigences comme insuffisantes mais attend des IFPE (Institutions Financières ayant signé les Principes d'Equateur) qu'elles les respectent.

La Société Générale **est désormais obligée de respecter** les exigences minimales de reporting et les a dépassées.

**Note pour le reporting des Principes d'Equateur :**

## Note de la Société Générale : 3/4

### 2. Application des principes

BankTrack suit de près l'implication de la Société Générale dans plusieurs projets soumis aux Principes d'Equateur. Vous pouvez les trouver dans la section "projets controversés" ci-dessous.

# Projets controversés

La Société Générale est impliquée dans un grand nombre de projets et d'activités jugés problématiques par BankTrack au vu des engagements de cette banque en matière de développement durable. Vous pouvez trouver des fiches mises à jour régulièrement sur chacun de ces projets controversés sur le [site Internet de BankTrack](#) :

## [Oléoduc Baku-Tbilisi-Ceyhan \(BTC\) \(mer Caspienne\)](#)

Financement de projet attribué en février 2004

## [Oléoduc Camisea \(Pérou\)](#)

Financement de projet attribué en juin 2008, mandat de conseil pour le projet

## [Producteurs de bombes à sous-munitions](#)

Financement général d'entreprise (Raytheon - mars 2005, Textron - avril 2006, Thales - janvier 2005), émission d'obligations en mars 2005 (pour Textron) et en décembre 2006 (pour Thales)

## [Mines de Freeport McMoRan \(Indonésie\)](#)

Financement général d'entreprise attribué en juillet 2006. Prêt en mars 2007 pour l'acquisition d'un autre groupe minier (Phelps Dodge)

## [Barrage d'Ilisu \(Turquie\)](#)

Financement export attribué en août 2007 (lead)

## [Projet pétrolier de Kashagan \(Kazakhstan\)](#)

Financement général d'entreprise attribué en septembre 2007, financement relai en janvier 2006

## [Mine d'uranium de Kayelekera \(Malawi\)](#)

Financement de projet en février 2008

## [Mine de charbon de Mountain Top Removal \(Etats-Unis\)](#)

Crédit à Alpha Natural Resources pour acquisition (Octobre 2005)

## [Barrage de Nam Theun 2 \(Laos\)](#)

Financement de projet attribué en mai 2005

## [Projet pétrolier et gazier de Sakhaline II \(Russie\)](#)

Financement général d'entreprise à Gazprom

## [Mines de Vedanta Resources](#)

Financement général d'entreprise (Vedanta en août 2007)

Membres de BankTrack analysant cette banque :

[Yann Louvel](#) - Les Amis de la Terre France

Chargé de campagne Finance privée - Tél: 01 48 51 18 92 - [yann.louvel@amisdelaterre.org](mailto:yann.louvel@amisdelaterre.org)

[Sébastien Godinot](#) - Les Amis de la Terre France

Coordinateur des campagnes - Tél: 01 48 51 18 92 - [finance@amisdelaterre.org](mailto:finance@amisdelaterre.org)